

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Coupe Nuyttens : Fireball, 470, Jet, Ponant et 485
 Dates complètes : dimanche 24 mars 2019
 Lieu : Lac de la Monnerie, 72200 La Flèche
 Autorité Organisatrice (AO) : Club de Voile de La Flèche
 Grade : 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Fireball, 470, Jet, Ponant et 485.
- 3.2 Pour faciliter leur accueil et l'organisation, il est demandé aux concurrents de se préinscrire avant le 22 mars sur le site du club, <http://clubvoilelafleche.jimdo.com/>. Ils confirmeront leur inscription à leur arrivée le jour de la compétition. Les inscriptions de concurrents non préinscrits seront acceptées le jour de la compétition.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	équipage pré inscrit	Equipage non préinscrit
Fireball, 470, Jet, Ponant, 485	10 €	12 €

- 4.2 Ils seront à payer au moment de la confirmation de l'inscription.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 24 mars de 9 h à 10 h 15
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Nombre prévu de courses
Dimanche 24 mars	11 h 00	6

Une pause de 15 minutes sera observée vers 13 h.

- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type aller-retour, triangle, ou autre parcours construit adapté au plan d'eau.

7.2 L'emplacement de la zone de course est l'ensemble du plan d'eau de la Monnerie.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.0 Le classement de chaque course sera établi en utilisant la table des handicaps dériveurs de la FFVoile

9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupe au 1^{er} équipage

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Philippe Gandar, philgandar@wanadoo.fr ou 06.89.69.01.58
- Le Club de Voile : cvf.laflechevoile@gmail.com ou 02.43.94.25.50

Précisions complémentaires

1 - Possibilité pour les concurrents de s'entraîner sur le plan d'eau le samedi 23 mars et de laisser les bateaux et les remorques dans le parc fermé du Club pour la nuit du samedi au dimanche ;

2 - Possibilité aussi de loger dans son camping-car sur le parc fermé du Club.